

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 février 2023 Compte-rendu

Le compte-rendu s'adresse à toute la communauté éducative

En début de séance, un hommage a été rendu à Monsieur Boris Berny, enseignant de conduite routière au lycée Val Moré depuis 12 ans. Il est décédé le 4 février 2023. Il avait 38 ans.

I - VIE DE L'ETABLISSEMENT

1- Le point sur la situation – eau

Du 19 janvier au 3 février le lycée a été confronté d'abord à une vague subite de malades puis à une organisation durable sans eau potable. Les cours ont été suspendus du 23 au 27 janvier – la continuité pédagogique à distance a été organisée. Des plateaux repas ont été commandés pour la semaine du 30 janvier au 3 février. De l'eau minérale a été mise à disposition en quantité.

La communication en direction des personnels, des élèves et des familles a été régulière.

Le proviseur souligne la très bonne coopération entre les services de l'Etat, la Région, la commune de Bar-sur-Seine. Il remercie tous les personnels qui ont su faire face et s'adapter.

Des vérifications de la qualité de l'eau continueront d'être effectuées par sécurité dans les prochains jours.

2- Préparation de rentrée 2023

a) Présentation des effectifs prévus et de la DGH annoncée.

Le Rectorat a annoncé la dotation horaire pour l'année 2023-24 : 895.45 H dont 753.5 Heures Poste, 128.7 Heures supplémentaires, 13,25 H d'indemnités pour missions particulières. Les effectifs attendus sont en légère hausse dans certaines filières, ce qui explique en partie une augmentation de la dotation de 27 H. La répartition de la dotation sera décidée en fin d'année, l'heure étant d'évaluer les besoins.

b) Incidences sur les postes

Au vu d'une première estimation des besoins en heures par discipline, le chef d'établissement proposera à M. le Recteur de supprimer 1. 5 postes non occupés dans la filière maintenance (P4500), toutes les heures de ces enseignements pouvant être assurées avec les 12.5 postes d'enseignants existants.

3- Lancement du CLEE de la Côte des Bar

Le CLEE, Comité Local Education Economie de la Côte des Bar, a été créé en juin par M. le Recteur comme les 11 autres CLEE de l'Académie. Il a pour but de fédérer toutes les forces économiques, les organismes d'insertion et les établissements scolaires du territoire, collèges et lycées de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Vendevre-sur-Barse et Brienne-le-Château. Il a pour but de rapprocher les entreprises et le monde de l'éducation sur les premières problématiques suivantes choisies par le groupe de pilotage réuni le 8 décembre dernier : mieux se connaître les uns les autres, communiquer un état des besoins en recrutement du territoire, faciliter et perfectionner les relations à l'occasion des stages des élèves, notamment pour les élèves, les familles, les enseignants pour ouvrir des perspectives plus larges et plus ambitieuses de formation. Il s'agit avant tout de créer une dynamique, d'échanger sur les réalités respectives et de répondre aux besoins communs des entreprises et des établissements scolaires dans leurs champs de coopération possibles. Le lancement officiel du CLEE de la Côte des Bar aura lieu le vendredi 10 février au lycée Gaston Bachelard.

4- Modification du planning des stages BTS

Durant la semaine de suspension des cours au lycée du 23 au 27 janvier, les étudiants BTS 1^{ère} et 2^{ème} année apprentis sont allés en entreprise. En conséquence une modification du planning est votée : les étudiants 2^{ème} année rattrapent leur semaine de présence au lycée du lundi 27 mars au 1er avril et les étudiants de 1^{ère} année du 10 au vendredi 14 avril. De plus, du fait de l'organisation du voyage pédagogique des BTS 2^{ème} année, les 1^{ère} année BTS, durant les semaines 13 et 14 (du 27 mars au 8 avril) seront en entreprise à la place de la semaine 15 (du 10 au 15 avril) et de la semaine 20 (du 15 mai au 20 mai) où ils seront au lycée.

Concernant les BTS initiaux 1^{ère} et 2^{ème} année, la période de stage prévue du 15 mai au 7 juillet est scindée en deux parties : du 8 mai au 3 juin, puis du 12 juin jusqu'au 7 juillet, permettant ainsi de faire un point d'étape sur la 1^{ère} partie de leurs stages.

II – AFFAIRES FINANCIERES

1- DBM pour information

Le conseil d'administration est informé des décisions budgétaires modificatives sur le budget 2022 et le budget 2023.

2- Répartition des crédits pédagogiques

Des crédits sont alloués sur l'année 2023 à trois disciplines d'enseignement général à leur demande (Lettres-Histoire, Maths/sciences et EPS) pour se doter de matériels pédagogiques.

2- Admission en non-valeur

6 dossiers d'admissions en non-valeur ont été présentés pour un montant de 2552.19 €. Il s'agit de créances de 2015 à 2020.

4- Budget voyage au ski – dons - nouvel échéancier

Un budget ajusté concernant ce séjour est présenté et voté. Le montant du dernier versement est également voté tenant compte des réductions possibles -15 € suite aux ventes des élèves, - 15 € si adhésion MDL, - 15 € si adhésion association sportive.

5- Conventions et contrats

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les contrats suivants :

- a) Contrat TurboSelf Team v2
Renouvellement du contrat du logiciel pour 3 ans.
- b) Contrat Vinci Facilities - sécurité incendie
Contrat d'un an concernant la maintenance du système incendie
- c) Contrat Sapiant
Contrat d'un an concernant la dératisation et les blattes.

III – QUESTIONS DIVERSES

Question diverse présentée par les représentants des enseignants :

Question : L'évaluation externe de l'établissement a pointé des carences au niveau de la communication... Ne serait-il pas judicieux de réfléchir à la mise en place de moyens, humains avec compétences (forme de contrat à définir, embauche d'un apprenti, service civique, IMP...) et financier afin d'améliorer notre communication extérieure : Place sur les réseaux sociaux, documents et affiches de promotion, mise en valeur d'actions... »

Réponse : C'est en effet une thématique qui a d'ores et déjà été retenue dans le futur projet d'établissement comme l'une des grandes priorités : promouvoir les formations du lycée. Des bannières sont déjà à l'étude et l'utilisation incontournable et nécessaire des réseaux sociaux doit être rapidement mise en place. Les ressources possibles en moyens financiers et humains en termes de compétences doivent être identifiées.

Compte-rendu rédigé le 7 février 2023

Le Proviseur.
X FRANCOIS